

Je crois que mes suggestions amélioreraient fortement notre processus électoral. Je demande donc instamment aux membres du comité qui étudieront ce bill en détail d'examiner très sérieusement mes suggestions car je crois qu'elles pourraient apporter des améliorations évidentes au système électoral de notre pays.

**M. Norman A. Cafik** (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis heureux aujourd'hui, de faire des commentaires sur le bill C-203. C'est un bill important qui prévoit la divulgation des contributions importantes, celles qui dépassent \$100, versées aux partis politiques. Il comporte une limitation des dépenses des campagnes électorales et la participation du public à ces dépenses, dans une certaine mesure. Il renferme aussi une proposition intéressante visant un crédit d'impôt pour ceux qui versent des contributions aux partis politiques de leur choix. Je suis heureux qu'en plus de limiter les dépenses le bill prévoit de plus grands avantages fiscaux pour les économiquement faibles. En effet, les gens à faible revenu qui feront de modestes dons au titre des campagnes et des dépenses électorales, en profiteront plus que ceux qui sont à même de verser de grosses contributions. Cette disposition contribuera beaucoup à faire participer le public plus directement à la politique canadienne. C'est très utile.

● (1530)

Je pense beaucoup de bien du projet de loi. Cela ne signifie pas que je n'aie aucune réserve à formuler. Lorsque le comité étudiera ce bill en détail, j'espère que non seulement il s'attachera aux problèmes dont je vais parler, mais également aux propositions faites par d'autres députés qui ont pris le temps d'étudier ce bill et ses conséquences. En ce qui concerne la réduction des dépenses, il est un point que l'on a omis relativement à la diminution du coût des campagnes électorales au Canada et, en même temps, à l'élimination de ce qui est, à mon avis, une grande nuisance dans les campagnes politiques. Je pense aux milliers, dans certains cas même, aux centaines de milliers de panneaux réclame électoraux qui encombrant le paysage et les propriétés privées et publiques. Cela coûte beaucoup d'argent et d'effort. Je pense qu'environ 50 p. 100 de l'argent dépensé par un candidat sont consacrés à ce genre de publicité.

Aucun candidat d'un parti politique ne trouve ces affiches efficaces. Toutefois, cela peut vous nuire, si vous n'en avez pas et que vos adversaires en ont. Comme toute la question des dépenses électorales a été abordée, le comité devrait examiner très sérieusement ce problème. Il devrait tâcher d'enrayer la pollution du paysage occasionnée par la quantité d'affiches qui apparaissent lors des campagnes électorales et de réduire ainsi considérablement les dépenses d'élection.

Je voudrais faire quelques recommandations à ce sujet. Je n'ai certes aucune expérience particulière dans ce domaine, mais la chose m'intéresse. J'espère que le comité étudiera les points suivants et prendra peut-être des dispositions à l'égard de certains d'entre eux. Tout d'abord, le comité devrait songer à interdire catégoriquement toute affiche liée à une activité politique. Il pourrait au moins interdire toutes les affiches politiques sur les propriétés publiques. Les affiches piquées dans les pelouses seraient encore autorisées, mais celles sur les arbres et les routes ainsi que les grands panneaux de quatre pieds sur huit qui déparent nos campagnes seraient interdits.

### *Dépenses d'élection*

Le comité pourrait considérer une autre possibilité, en plus d'interdire carrément toutes les affiches ou du moins interdire les affiches sur la propriété publique. Le comité pourrait fixer des limites au nombre et à la dimension des affiches afin d'assurer une certaine réglementation. Certains pourraient invoquer que le gouvernement viole la liberté individuelle et les droits de l'homme en interdisant les affiches sur la propriété privée. Une personne a certainement le droit de s'identifier à un parti et de faire connaître son allégeance. J'accepte cet argument, mais j'estime néanmoins que l'on peut malgré tout interdire toutes les affiches sans violer ce principe.

Un particulier pourrait facilement faire connaître ses opinions politiques, s'il le désire, au moyen d'un bouton électoral ou d'un autre objet qu'il porterait sur sa personne. En outre, je crois qu'il serait fort acceptable qu'une personne fixe un papillon, un collant, ou quelque chose du genre sur son automobile. A mon avis, il n'est pas nécessaire que les candidats ou leurs organisations fassent des dépenses énormes pour faire monter ces enseignes qui sont souvent arrachées. Dieu seul sait par qui. Tout le monde nie l'avoir fait, mais en réalité, elles sont arrachées aussitôt posées. Ce système gaspille l'argent contribué par des gens qui veulent être utiles à l'élection de leur candidat. A mon avis, presque tous les Canadiens seront bien contents si nous supprimons ce genre de pollution en proscrivant ces enseignes.

Nous devons prendre d'autres mesures afin de réduire les dépenses électorales. Il faut réduire la période entre l'annonce de la tenue d'élections et le jour du scrutin. Si j'ai bien en mémoire la loi électorale, il s'agit d'une période de 59 jours. Afin de réduire la durée de la campagne électorale, le projet de loi à l'étude contient certaines dispositions qui visent à contrôler la publicité pendant les trente premiers jours, mais cela ne va pas au fond de la question. Il nous faut réduire le temps nécessaire à la préparation et à la tenue d'une élection, ce qui comprend l'établissement d'une liste électorale permanente au Canada. C'est très coûteux, mais on pourrait établir une formule de partage de frais par les trois paliers de gouvernements qui sont tous élus. De concert avec les autres paliers, on pourrait créer une sorte de comité qui s'occuperait de toute la préparation d'une liste permanente. Cette liste pourrait servir aux trois paliers. Je sais bien que la procédure électorale varie d'un palier à l'autre. Lors d'une élection municipale, il faut tenir compte de questions de propriété qui n'ont rien à voir à l'élection fédérale. Toutefois, à l'ère de l'informatique, on peut surmonter une difficulté de ce genre.

Nous devrions dresser et garder à jour une liste électorale permanente. Le partage des frais pourrait se faire selon la formule suivante: gouvernement fédéral, 50 p. 100; gouvernement provincial, 40 p. 100, et municipalité, 10 p. 100 selon l'ordre d'importance de chaque palier. Il n'est pas nécessaire de s'en tenir absolument à ces chiffres, mais il semble raisonnable de conclure une entente de partage des frais afin que cette liste permanente devienne une réalité. D'autres pays ont une liste électorale permanente. Je ne vois pas pourquoi nous n'en aurions pas une. Si elle était dressée, nous pourrions réduire à 30 ou 40 jours la durée d'une campagne électorale, ce qui aurait des répercussions importantes sur les frais de campagne et sur la caisse à garnir à cette fin.